



CONTRAT DE VIE SCOLAIRE

Toute demande d'admission dans l'établissement implique l'acceptation de ce règlement par les parents et les élèves.

LE TRAVAIL DANS LA CONFIANCE MUTUELLE :

Je sais que je viens au collège pour travailler. J'établis une relation de confiance avec mes professeurs qui sont là pour m'aider. Je m'engage à avoir, vis-à-vis de mes camarades et des adultes, un comportement correct et respectueux, sans violence physique ou verbale.

LE TRAVAIL QUOTIDIEN :

J'apprends à être toujours exigeant envers moi-même. Je veille à remettre mes travaux au jour et à l'heure fixés, avec une présentation de qualité. Je m'engage à travailler sans falsification ni tricherie.

L'EVALUATION :

Je suis évalué par mes professeurs. Je m'engage à communiquer à mes parents mes résultats scolaires à chaque fois qu'un professeur me rend un devoir.

LE CADRE DE VIE ET LE RESPECT MUTUEL :

✚ Le carnet de liaison : Il permet tous les échanges entre ma famille et l'établissement, pour cela j'en prends soin tout au long de l'année. Toute information dans mon carnet doit être signée par mes parents. Les photos, autocollants, graffitis et courrier personnel n'y ont pas de place.

✚ Ma tenue : Je dois avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée aux exigences de la vie scolaire : pas de piercing apparent, pas de vêtements troués, pas de jupe

trop courte, de décolleté trop plongeant. Je réserve une tenue de sport complète pour les cours d'E.P.S.

✚ Devant la porte et aux abords de l'établissement, je suis encore un élève du collège Sainte Marie. Le règlement intérieur s'y applique.

✚ Les locaux et le matériel scolaire : Je me déplace calmement dans les couloirs, les escaliers et les classes. Je m'engage à maintenir en état les locaux. Je veille à la propreté de ma classe. Je sais que toute dégradation volontaire entraînera réparation ou sanction.

LA SANTE :

Une bonne hygiène de vie (équilibre alimentaire et temps de sommeil respecté) sont propices à la réussite scolaire.

Tout accident dans un cours ou en tout autre lieu doit immédiatement être signalé à un responsable afin de trouver une solution adéquate. En cas de problème médical en cours, l'élève pourra demander à être admis à l'infirmerie.

LA PERMANENCE :

La salle d'études est un lieu de travail où les élèves arrivent dans le calme et font leurs devoirs scolaires. Les élèves ne se déplacent dans la salle qu'après avoir demandé l'autorisation au surveillant.

LES ACTIVITES PERIPHERIQUES :

Les séances d'atelier constituant de véritables cours, tous les exercices doivent être faits dans le calme et dans le respect des adultes qui les encadrent.

MES DEVOIRS :

Je dois contribuer au bon déroulement d'un cours. Mon téléphone portable ou tout autre appareil numérique doit être éteint dans l'établissement, y compris dans les toilettes.

Je sais qu'il est interdit de mettre en ligne des photos sans autorisation des personnes concernées. Tout propos diffamatoire envers un adulte ou un autre élève peut faire l'objet d'une sanction.

L'entrée au collège en skate, trottinette ou roller est interdite.

Je ne dois pas apporter des objets dangereux, de valeur, ou de l'argent (ceux-ci sont sous ma responsabilité). Mâcher du chewing-gum en classe, fumer dans l'établissement ou aux abords de celui-ci est interdit.

MES DROITS :

Je connais mes droits d'élève, comme :

Le droit de travailler en silence dans les études.

Le droit au respect de mon intégrité physique et de ma liberté de conscience.

Le droit d'affichage, d'expression, de réunion et d'information, qui doit se faire dans le respect d'autrui et avec l'autorisation de la direction.

Je peux demander un conseil ou évoquer un problème personnel concernant mes études à mon professeur principal.

Je peux compter sur les adultes du collège qui me respecteront en proscrivant toutes les formes de violence verbale ou physique, et les attitudes humiliantes.